



CONSEIL DE DIRECTION DE L'ETF DU 3 NOVEMBRE 2003

PRÉSIDENT: M. VAN DER PAS, DIRECTEUR GÉNÉRAL, DG DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE

Procès-verbal

Introduction

Le président ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les participants, en particulier aux nouveaux membres, observateurs et collègues des services de la Commission qui assistent pour la première fois au conseil de direction de l'ETF. Le président souhaite également la bienvenue à M. Stavrou, directeur adjoint du Cedefop.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est adopté par le conseil de direction.

2. Procès-verbal de la réunion du 17 juin 2003

Le procès-verbal de la réunion précédente du 17 juin 2003, est adopté.

3. Communication du président

Le président déclare que 2004 sera l'année de nombreux défis. 10 nouveaux États membres vont intégrer l'UE, ce qui correspond à l'élargissement le plus important qu'elle ait jamais connu. Le président reconnaît que l'ETF a contribué de manière significative à la préparation de cet événement majeur en facilitant la réforme des systèmes d'enseignement et de formation dans les pays en voie d'adhésion.

Il y aura un nouveau Parlement et une nouvelle Commission à l'automne 2004. Autre événement clé de 2004: le Conseil européen qui se tiendra au printemps et à l'occasion duquel la Commission européenne et le Conseil «Education» présenteront un rapport commun sur la réalisation des objectifs de Lisbonne/Barcelone en matière d'enseignement et de formation.

Un an après l'adoption de la déclaration de Copenhague sur une coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels, les premiers résultats tangibles du suivi commencent à apparaître.

Une proposition de décision du Conseil et du Parlement européen concernant l'établissement d'un nouvel Europass sera adoptée dans le courant du mois par la Commission et va permettre de rassembler les documents sur le thème de la transparence dans un cadre coordonné.

En octobre 2003, le groupe de travail technique sur la qualité a produit un rapport d'avancement jetant les bases d'un cadre européen commun en matière d'assurance qualité dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels, en définissant notamment un noyau commun de critères et d'indicateurs d'assurance qualité destinés à être

utilisés par les États membres qui le désirent. Un projet définissant un ensemble de principes communs pour la validation de l'apprentissage non formel et informel basé sur les bonnes pratiques dans les États membres a également été présenté.

Au début du printemps prochain, la Commission proposera une nouvelle génération de programmes d'enseignement et de formation basée sur la consultation de grande envergure entreprise en 2003. L'objectif de la Commission est de créer un programme cadre étendu offrant des perspectives d'apprentissage tout au long de la vie et regroupant l'ensemble des programmes «sectoriels». L'identité des précédents programmes sera ainsi conservée de même que les actions transversales de soutien au développement des politiques, à l'apprentissage des langues et à l'apprentissage électronique. Conformément aux résultats de la consultation, la majeure partie des fonds sera affectée aux actions pour la mobilité.

Le président évoque brièvement les nouvelles encourageantes concernant l'évolution de la proposition de programme Erasmus Mundus. Le Parlement et le Conseil sont parvenus à un accord sur l'ensemble des questions centrales et notamment sur un budget de 230 millions d'euros pour la période de 2004 à 2008, permettant ainsi le démarrage du programme en 2004.

Lorsqu'elle aura achevé ses mesures préparatoires en 2004, la Turquie participera pour la première fois aux programmes européens Socrates, Leonardo da Vinci et Youth. L'ETF participe activement aux mesures préparatoires de cet événement important. En termes démographiques, la Turquie va devenir le deuxième pays participant à ces programmes, ce qui constitue un défi majeur pour la DG «Éducation et culture».

Lors de la dernière réunion du conseil de direction, le président s'est engagé à rendre compte aux membres du conseil de direction du dialogue structuré entre l'ETF et la Commission. Ce processus a été rétabli suite à la communication de la Commission sur la récente évaluation externe de l'ETF. Deux réunions semblables se sont tenues en 2003 sous la forme d'un dialogue au niveau de la haute direction sur les enjeux majeurs de la coopération entre l'ETF et la Commission. Des réunions au niveau opérationnel ont également eu lieu sur des questions transversales et thématiques; ainsi que des discussions entre les directeurs des départements géographiques de l'ETF, comme la DG «Relations extérieures», EuropeAid et la DG «Élargissement» sur des questions régionales spécifiques.

Ces réunions ont conduit à une série d'actions destinées à favoriser des contacts plus étroits ainsi qu'une meilleure diffusion de l'information, et notamment à encourager l'organisation régulière de réunions de groupes de contact régionaux. Les échanges au niveau opérationnel se sont concentrés sur le contenu du programme de travail de l'ETF pour 2004 et sur ses perspectives à moyen terme 2004-2006, sur les documents du collège consultatif régional, sur les implications du transfert de la gestion des programmes de relations extérieures aux délégations de la Commission et sur la coordination de l'expertise thématique entre la Commission et l'ETF. Le président souligne que les attentes mutuelles de l'ETF et des services de la Commission sont désormais tout à fait claires.

Pour ce qui concerne le rôle des membres du conseil de direction, le président propose à titre d'essai, de mettre en place des réunions préparatoires entre des représentants du conseil de direction, la Commission et la direction de l'ETF pour échanger des informations et des points de vue sur les principaux points de l'ordre du jour.

Pour résumer, le président indique que les perspectives à moyen terme donneront à l'ETF une vision fixe des trois prochaines années ainsi qu'un budget plus élevé qui compense en partie les restrictions des années précédentes. La Commission réitère ainsi sa confiance dans le futur rôle de l'ETF et lui apporte un socle solide pour exploiter ses forces, consolider son expertise et continuer à améliorer ses performances.

Le président invite ensuite M. Lipman, directeur de la DG «Relations extérieures», à parler de la stratégie de «l'Europe élargie» et de son importance pour l'ETF.

M. Lipman (DG «Relations extérieures») reconnaît que l'étendue de «l'Europe élargie» n'est pas toujours totalement claire. Il explique que cette initiative concerne la Fédération de Russie, la Biélorussie, la Moldavie, l'Ukraine ainsi que les pays du sud et de l'est méditerranéen. Cette stratégie apportera une perspective aux pays qui ont des frontières communes avec l'UE mais qui ont peu de chances d'adhésion à court terme.

L'objectif est de développer une zone de prospérité et de valeurs partagées (un « cercle amical » comme l'a appelé le président, M. Prodi) et d'aider ces pays à se positionner sur le marché intérieur de l'UE si leurs progrès en matière de réformes institutionnelles telles qu'elles ont été convenues se révèlent suffisants. Dans la mesure où ces actions vont englober des questions relatives à l'enseignement, la recherche et la culture, il est probable que l'ETF aura un rôle à jouer dans le cadre de la stratégie de l'Europe élargie.

M. Lipman conclut son intervention par une brève présentation du calendrier et des actions importantes pour la mise en œuvre de la stratégie.

Le président invite ensuite les membres à faire part de leurs commentaires.

M^{me} Ord (Royaume-Uni) remercie le président et M. Lipman pour la clarté de leurs présentations et demande que le procès-verbal des réunions de dialogue structuré entre l'ETF et les services de la Commission soit mis à la disposition des membres du conseil de direction.

Le président invite ensuite le directeur de l'ETF à présenter son rapport oral.

4. Rapport oral du directeur de l'ETF

À l'instar du président, le directeur souhaite la bienvenue aux participants. Compte tenu de l'ordre du jour chargé de la réunion et de la période relativement courte qui s'est écoulée depuis la dernière réunion du conseil de direction du 17 juin 2003, il s'engage à être très bref dans ses remarques.

Il indique que l'ETF a fait des progrès significatifs, aussi bien au niveau de ses missions fondamentales dans les pays partenaires en collaboration avec les DG «Relations extérieures», «Élargissement», «Emploi» et EuropeAid, que du développement de systèmes et d'arrangements internes. Le directeur souligne quelques réalisations, en renvoyant les membres aux documents fournis qui décrivent de façon plus détaillée les contributions de l'ETF aux services de la Commission.

L'ETF est fortement impliquée dans les activités relatives aux processus de Lisbonne et de Copenhague. Certains collègues ont contribué aux manifestations de diffusion récentes de l'OCDE, de la Banque mondiale et de la Commission européenne qui se sont tenues à Toronto en publiant un rapport de synthèse sur les politiques d'orientation professionnelle dans les pays adhérents et candidats, et également en tant qu'intervenants et rapporteurs. Dans les Balkans occidentaux, l'ETF poursuit son travail en étroite collaboration avec l'Agence européenne pour la reconstruction (AER) et les délégations de l'UE en Europe du sud-est dans l'ensemble des pays de la région. L'ETF a également contribué au rapport d'avancement de la Commission sur le suivi de la résolution du Conseil sur l'éducation et la formation tout au long de la vie en préparant une analyse des réponses des pays adhérents et candidats au questionnaire de la DG «Éducation et culture» axé sur ce thème.

La dernière conférence du célèbre projet de l'ETF intitulé «*Vocational training reform in North-West Russia*» [Réforme de la formation professionnelle dans le nord-ouest de la Russie] s'est tenue récemment à St Petersbourg. Le directeur rappelle aux membres que le but de ce projet était de trouver de nouvelles approches et de rétablir les liens entre la formation professionnelle et le marché du travail dans huit régions du nord-ouest de la Russie. Les résultats du projet ont été examinés attentivement par les autorités russes et largement diffusés dans d'autres régions

du pays. Le directeur exprime ses remerciements à l'Autriche, la communauté flamande de Belgique, la France, la Finlande, l'Allemagne, les Pays-Bas ainsi que la Suède, pour leur collaboration avec l'ETF à cette vaste initiative durant les huit dernières années.

Le directeur attire l'attention sur les travaux récents de l'ETF dans la région méditerranéenne qui soutiennent la Commission dans le cadre de sa collaboration avec la Banque mondiale ainsi qu'avec d'autres donateurs. Il signale un certain nombre d'études complémentaires qui sont la propriété conjointe de la Banque mondiale et de l'ETF et également un projet de recherche-action innovant sur le secteur de la formation en cours d'emploi au Maroc.

EuropeAid ainsi que les collaborateurs de l'ETF réfléchissent aux moyens les plus appropriés pour soutenir la mise en œuvre d'un nouveau projet régional MEDA intitulé «Éducation et formation pour l'emploi» qui doit être lancé en 2004. Nous supposons que l'ETF assumera la responsabilité de la mise en œuvre de cette initiative communautaire majeure, avec l'aide des services de la Commission.

Une grande conférence régionale Tempus intitulée «Coopération dans l'enseignement supérieur et dialogue interculturel entre les deux rives de la Méditerranée» a été organisée les 13 et 14 octobre à Alexandrie en Égypte pour célébrer l'ouverture du programme Tempus aux partenaires MEDA. Le président de la Commission européenne, Romano Prodi, a souligné l'importance de Tempus en tant qu'instrument de promotion du partenariat euro-méditerranéen.

En ce qui concerne sa propre organisation, l'ETF a activement développé l'administration et les systèmes internes. Les règles d'exécution du nouveau règlement financier ont été définies récemment par le conseil de direction et sont entrées en vigueur en septembre. Un nouveau responsable de la communication externe ainsi qu'un responsable du développement des ressources humaines sont entrés en fonction le mois suivant. Ces deux nouveaux postes vont permettre de garantir le respect des engagements du plan d'action.

Le président remercie le directeur de l'ETF pour son bref résumé et invite M. Greenwood (ETF) à présenter l'avancement du plan d'action de l'ETF

5(i) Suivi du plan d'action de l'ETF – Préparation de l'élargissement

M. Greenwood (ETF) attire l'attention sur le tableau récapitulatif de l'avancement du plan d'action de l'ETF (GB-03-037) qui a été présenté aux membres. Il invite M. Fragoulis (ETF) et M. Stavrou (Cedefop) à résumer les principaux éléments de la collaboration entre l'ETF et le Cedefop destinée à bien préparer les futurs États membres au prochain élargissement.

M. Fragoulis (ETF) se réfère au document intitulé «Stratégie de sortie-entrée établie conjointement entre le Cedefop et l'ETF» (GB-03-031-00) qui définit un cadre pour la valorisation des ressources et du savoir-faire de l'ETF dans le but de faciliter l'intégration des futurs États membres aux réseaux et activités du Cedefop à partir de mai 2004.

La stratégie de «sortie-entrée» proposée comprend trois parties. La première est un «carnet de route» qui vise à garantir une bonne intégration des dix pays au sein du réseau de référence du Cedefop (ReferNet). Le cas échéant, celle-ci pourra s'effectuer avec la participation du réseau des observatoires nationaux de l'ETF. Le deuxième type d'activité prend également la forme d'un «carnet de route» destiné à assurer que chaque futur État membre est associé au réseau TTNet du Cedefop qui a pour objectif d'améliorer l'éducation et la formation des enseignants et formateurs. Une troisième initiative conjointe de l'ETF et du Cedefop permettra de garantir le transfert au Cedefop des ressources de l'ETF en matière de savoir-faire et d'information sur chaque futur État membre.

M. Stavrou (Cedefop) approuve les remarques de M. Fragoulis, et ajoute que bien qu'il soit optimiste au sujet de la réalisation des objectifs de la stratégie de «sortie-entrée» et de leur qualité, il attire l'attention sur la question des ressources du Cedefop. Il signale également que

la collaboration entre l'ETF et le Cedefop doit continuer à être flexible pour que les nouveaux États membres puissent en bénéficier pleinement.

Le président invite M. Meganck, directeur de la DG «Élargissement», à faire part de ses commentaires sur la stratégie de «sortie-entrée» ETF/Cedefop.

M. Meganck (DG «Élargissement») remercie l'ETF et le Cedefop pour cette initiative conjointe et souligne l'importance du transfert des connaissances et des informations. Il considère que cette initiative est un élément clé du plan d'action de l'ETF, qui montre un bon exemple aux dix pays, et constitue une expérience utile pouvant servir de référence pour les futures préparations à l'adhésion.

Le président invite ensuite les membres du conseil de direction et les observateurs à faire part de leurs commentaires.

M. Wisniewski (Pologne) rappelle l'importance des modalités de transition ETF/Cedefop, et estime essentiel que les futurs États membres bénéficient des réseaux du Cedefop. L'expertise à transférer concerne non seulement la connaissance des systèmes et dispositions en matière de formation professionnelle dans les nouveaux États membres, mais également les compétences nécessaires à la gestion de programmes et de projets de grande envergure. Il déclare que les conseils prodigués par l'ETF sur ces deux questions ont reçu un accueil très favorable, notamment pour le Fonds social européen (FSE) et la stratégie européenne pour l'emploi (SEE).

M^{me} Ord (Royaume-Uni) considère que la proposition de stratégie de «sortie-entrée» semble être un document détaillé et complet, bien qu'un certain nombre d'éléments soient, selon elle, certainement plus difficiles à transférer. Elle demande que toutes les questions importantes non résolues soient abordées dans les prochains documents de suivi et réclame des garanties sur la mise à disposition des ressources aux observatoires nationaux après mai 2004.

M^{me} Scheyns (Belgique) approuve les commentaires de M^{me} Ord, en particulier l'importance de disposer de ressources suffisantes pour que les observatoires nationaux puissent continuer à fonctionner.

M^{me} Lauma (Lettonie) demande la participation des observatoires nationaux aux réunions du Cedefop.

M^{me} Pullicino (Malte) laisse entendre que la transition pourrait s'effectuer plus en douceur si l'ETF et le Cedefop étaient invités à participer aux prochaines manifestations et réunions des futurs États membres.

M. Toutziarakis (Grèce) indique qu'il a eu connaissance de l'inquiétude que nourrissent certains futurs États membres au sujet du processus de transition de l'ETF au Cedefop. Il espère que cette transition s'effectuera en douceur et que les relations positives nouées par le passé seront maintenues. La confiance mutuelle doit être transférée au même titre que l'expertise et l'expérience et ceci grâce au détachement d'experts de l'ETF et de pays candidats auprès du Cedefop par exemple.

M. Dienys (Lituanie) considère que grâce à la stratégie de «sortie-entrée», la transition des réseaux de l'ETF à ceux du Cedefop ne devrait pas poser de grandes difficultés aux observatoires nationaux.

M. Stavrou (Cedefop) répond à la question posée par M^{me} Ord au sujet du financement des observatoires nationaux après mai 2004. Il est persuadé que bien que les États membres soient censés participer à ce financement dans le cadre du réseau ReferNet du Cedefop, leur participation sera compensée par les bénéfices qu'en tireront les pays. Il soutient l'idée de mettre à disposition du Cedefop des experts détachés de l'ETF en matière «d'adhésion».

M. Hillenkamp (ETF) approuve les commentaires de M. Stavrou sur les bénéfices des États membres faisant partie du réseau ReferNet. Il considère que les résultats valent largement les investissements nationaux et déclare que l'ETF et le Cedefop continueront à collaborer durant la période précédant l'adhésion.

M. Dibelius (DG «Éducation et culture») affirme que les services de la Commission sont satisfaits de la stratégie de «sortie-entrée» exposée dans le document.

M^{me} Grm Pevec (Slovénie) estime que les futurs États membres ont encore beaucoup de travail devant eux, mais considère que la stratégie de «sortie-entrée» représente une base solide pour progresser.

M. François (France) réitère la question posée par M^{me} Ord au sujet du devenir des observatoires nationaux.

M. Fragoulis (ETF) assure à M^{me} Ord et à M. Francois qu'il y a de grandes chances que les observatoires nationaux soient les principaux partenaires des arrangements des consortiums nationaux qui doivent être mis en place pour que les futurs États membres puissent intégrer le réseau Refernet.

M. Nelle (Allemagne) déclare qu'il a suivi le processus de transfert des responsabilités entre l'ETF et le Cedefop avec intérêt mais qu'il est convaincu qu'un certain nombre de problèmes non résolus doivent encore être traités. Il demande que des rapports d'avancement réguliers sur ce processus soient fournis de manière à ce que le conseil de direction puisse vérifier la durabilité des observatoires nationaux. **(ACTION ETF)**

M. Stavros (Cedefop) affirme qu'il n'est pas inquiet au sujet de l'avenir des observatoires nationaux qui existent depuis un certain temps, contrairement aux réseaux des États membres qui sont relativement récents. Il réitère son intention de tirer le meilleur parti des six prochains mois pour former le personnel des observatoires nationaux.

M. Hillenkamp (ETF) souligne que le soutien financier aux observatoires nationaux des futurs États membres est assuré.

Pour conclure la discussion, le président demande au conseil de direction d'adopter la stratégie de sortie-entrée établie conjointement entre le Cedefop et l'ETF. La stratégie est adoptée.

5(ii) Suivi du plan d'action de l'ETF – Arrangements futurs du conseil de direction

M. Greenwood (ETF) résume les arrangements futurs proposés pour le développement du conseil de direction de l'ETF décrits dans le document de synthèse (GB-03-032). Il attire l'attention sur une utilisation plus efficace du temps lors des réunions du conseil de direction par une répartition plus équilibrée des présentations de l'ETF et de la Commission ainsi que des contributions des membres.

Il suggère une utilisation accrue des outils de communication électroniques pour assurer la diffusion rapide des documents et du courrier, comme les rapports sur le processus de dialogue structuré. Il se réjouit de voir la DG «Emploi» représentée à cette réunion qui permet de faire avancer un autre élément du plan d'action de l'ETF. M. Greenwood exprime son soutien à une autre proposition du plan d'action d'organiser des réunions de quelques membres avant la véritable réunion du conseil de direction.

M. Migone (Italie) déclare que l'évaluation externe de l'ETF a mis en évidence le caractère passif des réunions du conseil de direction de l'ETF, mais qu'il se réjouit de constater qu'un certain nombre de questions importantes ont été discutées lors de la réunion préparatoire informelle qui s'est tenue la veille au soir. Il soutient l'idée des réunions entre la Commission et

quelques membres du conseil de direction, comprenant des observateurs des futurs États membres et approuve le fait que les membres puissent disposer des procès-verbaux du dialogue structuré entre l'ETF et les services de la Commission.

M. Migone fait référence au point 2 (b) du document qui propose que le directeur de l'ETF réponde à des questions de fond sur des points spécifiques de l'ordre du jour lors des réunions préliminaires informelles. Il considère que ce rôle est trop restrictif et que ces réunions devraient être considérées comme une opportunité pour l'ETF et la Commission d'entendre l'opinion des différents membres.

M. Constantinou (Chypre) approuve l'idée des réunions préparatoires qui permettraient aux membres d'échanger des idées et des retours d'expérience sur un certain nombre de questions. Il pense en effet que les membres ne peuvent contribuer efficacement que s'ils sont correctement informés.

M^{me} Ord (Royaume-Uni) suggère qu'en complément des réunions préparatoires, un livret d'introduction visant à fournir des informations de base sur l'ETF et son rôle devrait être élaboré pour les nouveaux membres et observateurs. (**ACTION ETF**)

M^{me} Soares (Portugal) qui participe pour la première fois à une réunion du conseil de direction de l'ETF, affirme que le fait que l'évaluation externe ait qualifié le conseil de direction de «passif» la dérange. Elle pense que les membres pourront contribuer et s'exprimer librement s'ils ont accès à l'information avant la réunion. Elle considère également que les réunions préparatoires représentent un très bon moyen de préparer les points clés des réunions plénières du conseil de direction et suggère que les membres aient davantage de tâches et responsabilités. Elle estime que certaines réunions du conseil de direction pourraient être organisées dans les futurs États membres de manière à ce que les membres puissent mieux appréhender les enjeux spécifiques et les conditions inhérentes à ces pays.

M^{me} Scheys (Belgique) déclare qu'elle approuve la demande précédente de M^{me} Ord de fournir le procès-verbal des réunions de dialogue structuré aux observateurs et membres du conseil de direction. Elle apporte également son soutien aux nouveaux moyens électroniques de diffusion des documents du conseil de direction mais elle déconseille la création de groupes de discussion électroniques, qui selon son expérience, ont tendance à semer la confusion sur le statut des différentes questions et décisions.

M. Nelle (Allemagne) indique que les rapports oraux de l'ETF et de la Commission seront toujours nécessaires, mais il estime que des contributions plus ciblées de la part des membres permettraient d'être plus efficace. Il est convaincu qu'il est plus facile de parvenir à des conclusions en petit comité et estime qu'une réunion préparatoire entre la Commission et une «troïka» de membres représenterait un moyen efficace de préparer les réunions plénières.

Faisant référence à la proposition du point 2 (d) du document pour que les membres du conseil de direction soient invités à participer aux réunions du collège consultatif, M. Nelle déclare que, bien que coûteuse en termes de temps, une telle initiative serait utile, en particulier si un calendrier desdites réunions était établi suffisamment à l'avance. Il conclut en suggérant que Bruxelles soit envisagée pour accueillir certaines réunions du conseil de direction de l'ETF.

M. Toutziarakis (Grèce) constate que de grands progrès ont été réalisés concernant le plan d'action de l'ETF et cite à cet effet les réunions préparatoires ainsi que la diffusion électronique des documents. Il soutient la proposition d'un livret d'introduction à destination des nouveaux membres et considère qu'un fonctionnement sous forme d'une «troïka» serait utile. Il convient également que la ville de Bruxelles devrait être envisagée pour l'organisation de réunions futures du conseil de direction.

M. François (France) déclare que si les services de la Commission doivent mettre en place des réunions préparatoires informelles, le mieux est de fonctionner sur la base d'une troïka de membres. Il est également favorable à la proposition de mettre des procès-verbaux des

réunions de dialogue structuré à la disposition des membres et observateurs. Il remercie M. Migone pour l'organisation de la réunion préparatoire informelle qui s'est tenue la veille au soir.

M. Wisniewski (Pologne) demande aux membres de réfléchir soigneusement à la manière d'intégrer au mieux les intérêts des futurs États membres dans ce fonctionnement en «troïka».

Le **président** note que le document a reçu un accueil favorable et est convaincu que les suggestions proposées donneront lieu à un plus grand engagement de la part des membres. Il confirme que les observateurs et les membres du conseil de direction disposeront prochainement des procès-verbaux des réunions de dialogue structuré (**ACTION COMMISSION**). Il suggère que le document soit d'abord modifié de manière à refléter les nouvelles propositions puis à nouveau soumis au conseil de direction pour approbation.

Le document est modifié puis adopté par le conseil de direction ultérieurement au cours de la réunion. Des réunions préparatoires entre la Commission et quelques membres seront organisées à une date opportune avant les réunions du conseil de direction dès que les documents seront disponibles. L'ordre du jour correspondra au projet d'ordre du jour du conseil plus tout autre point que les membres souhaitent soulever. Ces réunions pourront se tenir à Bruxelles et seront organisées et financées par l'ETF. Elles ne feront pas l'objet de procès-verbaux mais les membres participants devront en rendre compte lors des réunions informelles qui se tiendront la veille de la réunion formelle du conseil de direction.

5(iii) Suivi du plan d'action de l'ETF – proposition d'arrangements pour le développement du collège consultatif pour la période de 2004 à 2006

M. Greenwood (ETF) présente le document GB-03-033 qui décrit les propositions pour l'avenir du collège consultatif. Le mandat de trois ans du collège actuel arrivera à son terme en décembre 2003 et un processus de nomination des futurs membres pour la période de 2004 à 2006 doit débuter en janvier 2004.

Le document comporte un certain nombre de suggestions concernant le rôle et le mode de fonctionnement du collège consultatif. Le principal rôle du collège sera toujours de fournir un «avis» sur le programme de travail de l'ETF pour l'année suivante, tout en effectuant cependant un certain nombre de tâches supplémentaires.

Le document propose également un processus destiné à accroître la qualité des membres et à assouplir les modalités de remplacement, de même qu'une plus grande participation des services de la Commission aux manifestations du collège consultatif. Enfin, suite à la communication de la Commission sur l'évaluation externe, l'ETF souhaite offrir aux membres des opportunités de discussions régionales et thématiques et, dans le même temps, faciliter les échanges d'idées inter-régionaux entre les membres.

Le président remercie M. Greenwood puis invite les participants à réagir.

M. François (France) déclare que le collège consultatif a fait l'objet de débats en France et qu'il s'inquiète de constater que les compétences des membres ne sont pas pleinement exploitées. Par ailleurs, rien ne semble prévu pour que les membres puissent contribuer à EuropeAid. Il remet en cause l'existence même du collège si celui-ci n'est pas utilisé à bon escient.

M. Nelle (Allemagne) considère que le collège consultatif ne fournit apparemment pas de recommandations au conseil de direction et qu'il est important que l'ETF analyse la contribution apportée par le collège jusqu'à présent. Il estime que l'ETF doit définir clairement les compétences et fonctions des membres avant que les États membres, les pays partenaires ainsi que les organisations internationales et les organisations de partenaires sociaux n'envisagent les nominations. Il comprend mal le rôle des membres du collège en ce qui concerne les activités de suivi évoquées par M. Greenwood.

M^{me} Ord (Royaume-Uni) demande également des précisions au sujet du rôle de suivi des membres du collège ainsi que des informations complémentaires concernant les objectifs de Lisbonne et de Copenhague. Elle demande par ailleurs si les membres du collège reçoivent un soutien financier pour exercer leurs fonctions.

M^{me} Muniozguren Lacanço (Espagne) rappelle que le collège consultatif soulève des débats au conseil de direction pour la deuxième fois. Bien que rassurée par d'anciens membres espagnols du collège, elle s'interroge sur son efficacité au regard de sa taille et de son coût. Elle indique également qu'elle n'a jamais vu de trace d'*«avis»* du collège consultatif et sollicite des informations complémentaires sur cette instance.

M^{me} Pedersen (Danemark), membre du collège consultatif, est favorable à la proposition de cibler les questions aussi bien régionales que thématiques. Elle estime que cela permettrait de rétablir une certaine cohérence au niveau des activités du collège, bien que l'accent mis sur les questions régionales durant les trois dernières années se soit révélé très utile. Elle doute cependant de la possibilité de réorienter les discussions sur des questions thématiques sans réduire l'accent bénéfique placé sur les questions régionales. Elle soutient la demande d'informations complémentaires évoquée par le membre espagnol.

M^{me} Serban (Roumanie) suppose que la justification du collège consultatif est liée au rôle de l'ETF en tant que centre d'expertise et, dans ce cadre, il est parfaitement adapté aux besoins des pays des Balkans occidentaux. Elle suggère que l'ETF fasse des efforts résolus pour assurer la nomination de partenaires sociaux, en particulier dans ces pays. Elle soutient également les demandes visant à obtenir une description plus claire des critères d'adhésion.

M. Nöbauer (Autriche), également membre du collège consultatif, rappelle à l'ETF que les membres pourraient être davantage sollicités tout au long de l'année. Il estime qu'un bon moyen de gérer le fonctionnement du collège serait d'organiser une réunion régionale annuelle avec une réunion thématique.

Le directeur (ETF) remercie les membres pour leurs contributions à cette question mais rappelle que le récent exercice d'évaluation externe de l'ETF s'est révélé positif au sujet du collège consultatif. Il considère que le collège est un réseau unique qui a un rôle important. Il explique que les membres du collège siègent également aux comités directeurs des observatoires nationaux et qu'ils font office de points de contact importants lorsque le personnel de l'ETF est en mission dans les pays partenaires. Les membres participent également à la préparation des programmes de travail annuels de l'ETF au début de chaque année.

Le directeur soutient que les membres du collège consultatif sont bien employés et qu'ils interviennent activement sur un ensemble de manifestations tout au long de l'année. Il considère, comme le reconnaissent certains membres du conseil de direction, que les modalités actuelles de fonctionnement du collège consultatif sont efficaces. Bien qu'il soit favorable aux requêtes sollicitant des réunions plénières annuelles du collège consultatif en complément des réunions des groupes régionaux, il attire l'attention sur le poids que représente l'organisation de rassemblements d'une telle ampleur, aussi bien en termes budgétaires qu'en termes de temps consacré par le personnel de l'ETF.

Tout en reconnaissant que l'indépendance des pays doit être respectée, l'ETF continuera à tenter d'influencer la qualité des personnes nommées comme membres du collège. Le directeur comprend également que des considérations pratiques comme des contraintes de temps puissent parfois compromettre la participation aux réunions, bien que la proposition de nommer des suppléants pourrait s'avérer utile à cet effet.

Le directeur reconnaît que l'ETF encourage les membres à jouer un rôle plus vaste que celui prévu à l'article 6 du règlement. Il considère cependant qu'il serait peu judicieux et peu rentable de limiter les attributions du collège à son seul rôle officiel qui consiste à fournir un avis sur le programme de travail annuel de l'ETF. Le directeur s'engage à fournir au conseil de direction

un document supplémentaire décrivant le rôle du collège ainsi que les attentes de ses membres.

M. Greenwood (ETF) indique que le directeur a évoqué la plupart des points pertinents et revient sur la question du suivi qui a donné lieu à quelques malentendus parmi les membres. Il pense que les membres du collège pourraient participer à l'évaluation des projets de réforme de la formation professionnelle dans une région donnée et que de telles activités pourraient être intégrées à un cycle de trois ans et contribuerait au bilan des réformes en 2006.

En réponse à une question précédemment posée par M^{me} Ord, M. Greenwood signale que la participation des membres du collège aux activités de l'ETF est financée en vertu du titre 3 (dépenses de fonctionnement) du budget annuel de l'ETF.

M. Dibelius (DG «Éducation et culture») affirme qu'il a été impressionné par la discussion qui a couvert un certain nombre de points essentiels, mais fait remarquer que celle-ci s'est écartée des intentions législatives visées à l'article 6 du règlement. Il recommande à l'ETF de consacrer un temps de réflexion à cette question puis de préparer un document pour clarifier les implications des propositions de l'ETF. Ce document sera soumis au conseil de direction.
(ACTION ETF)

Le président soutient la proposition de M. Dibelius.

M. Wisniewski (Pologne) déclare, bien qu'il soit plutôt favorable à la proposition de prendre le temps d'étudier les implications, que le processus de nomination doit débuter en janvier 2004 et que cet impératif ne laisse que peu de temps pour examiner la question.

Le directeur (ETF) propose un «double» mécanisme qui permettrait de mener en parallèle le processus de nomination ainsi qu'une réflexion plus approfondie sur le collège consultatif.

M. Dibelius (DG «Éducation et culture») approuve cette proposition qui est ultérieurement adoptée par le conseil de direction. Le président invite ensuite M. Hillenkamp, directeur adjoint de l'ETF à présenter le projet de programme de travail pour 2004.

6(i) Projet de programme de travail de la Fondation - 2004

M. Hillenkamp (ETF) formule un certain nombre de remarques générales concernant le projet de programme de travail pour 2004 et signale que celui-ci est cohérent avec les perspectives de l'ETF à moyen terme, pour la période de 2004 à 2006. Ce document a été approuvé par les services compétents de la Commission et est conforme aux recommandations présentées dans la communication (COM (2003) 287) de la Commission sur l'évaluation externe de l'ETF. Il justifie la nouvelle structure et présentation du programme de travail 2004 par la nécessité d'intégrer les informations requises par le nouveau règlement financier de l'ETF.

Dans le contexte des discussions précédentes concernant le rôle du collège consultatif, il est important de souligner que les membres du collège ont été consultés au sujet du projet de programme de travail. De «l'avis» du collège consultatif, le document est clair, facile à comprendre et les propositions sont pertinentes et adaptées aux besoins des pays partenaires. La coopération prévue entre le Cedefop et l'ETF en 2004 est particulièrement appréciée par les membres qui désirent de surcroît connaître les productions des groupes thématiques de l'ETF. Selon M. Hillenkamp, le collège considère que la nouvelle section du projet de programme de travail qui expose les risques ainsi que les leçons tirées du passé est très utile.

Le cadre du programme de travail de 2004 s'articule une nouvelle fois autour de trois activités majeures: soutien aux services de la Commission; production et analyse de données et d'informations; et activités de développement. M. Hillenkamp décrit ensuite les principaux domaines d'expertise de l'ETF qui seront mobilisés pour fournir des services à la Commission et aux pays partenaires l'année suivante. Il explique la nette augmentation du volume des demandes de soutien de l'ETF reçues de la Commission.

M. Hillenkamp conclut sa présentation en attirant l'attention sur les activités de l'ETF proposées dans chacune des régions et décrit les domaines de travail de chacun des groupes thématiques qui contribueront à développer davantage l'expertise de l'ETF. Il indique également qu'une «réserve» de 10 % sur les postes de fonctionnement du budget de toutes les agences a été imposée par le Parlement européen; si cette réserve n'est pas levée début 2004, l'ETF devra modifier ses plans opérationnels et son programme de travail.

Le président remercie M. Hillenkamp et invite M. Lipman à faire part de ses commentaires.

M. Lipman (DG «Relations extérieures») déclare que les services de la Commission sont satisfaits du projet et de l'esprit d'étroite collaboration entre l'ETF et les services de la Commission pour élaborer le projet de programme de travail pour 2004. Il signale qu'un exemplaire de ce projet est actuellement soumis au Parlement européen.

La réserve de 10 % a été imposée sur les budgets de fonctionnement de toutes les agences car le Parlement s'inquiète de l'augmentation apparente dans les agences du nombre d'agents temporaires qui se sont vus octroyer le statut de permanents; cela aura des conséquences sur les prochains budgets communautaires. Le Parlement s'inquiète également au sujet des promotions rapides qui deviennent manifestes dans certaines agences.

Le président invite ensuite les membres et observateurs à réagir.

M^{me} Scheys (Belgique) félicite l'ETF pour les améliorations qui ressortent clairement du projet de programme de travail pour 2004. Elle attire l'attention sur les priorités thématiques définies dans le document et demande une intégration plus systématique des facteurs du marché du travail et de l'emploi. Elle considère cependant que le développement de l'expertise de l'ETF ne doit pas se limiter aux questions liées au marché du travail et à la formation professionnelle, mais doit également prendre en compte les stratégies et systèmes éducatifs.

M^{me} Ord (Royaume-Uni) félicite également l'ETF pour son programme de travail clair et compréhensible.

M. Constantinou (Chypre) fait lui aussi l'éloge du document, et notamment des nouvelles sections qui s'avèrent utiles. Il estime que les activités proposées sont en parfaite cohérence avec les politiques de l'UE.

M^{me} Seban (Roumanie) est également satisfaite du projet de programme de travail pour 2004 qui répond à toutes les préoccupations de la Roumanie. Elle souhaite toutefois soumettre quelques remarques. Elle recommande à l'ETF d'intégrer les questions relatives aux cadres de qualification dans le programme de travail de 2005 car la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie ont besoin d'une assistance en la matière. La coopération inter-régionale est également très importante à ses yeux et elle suggère que l'ETF favorise certaines activités dans ce sens. M^{me} Serban demande si le budget de l'ETF pour 2004 sera suffisant pour financer la mission de l'ETF.

M. Nelle (Allemagne) félicite également l'ETF pour son projet de programme de travail. Il soutient la déclaration précédente de M^{me} Scheys selon laquelle l'éducation représente un élément critique du développement de la compétitivité économique nationale et du plein emploi; cet élément ne doit pas être perdu de vue lors des discussions qui sont exclusivement axées sur la formation professionnelle.

M^{me} Soares (Portugal) indique que l'ensemble des initiatives proposées par l'ETF a pour but d'aider les pays partenaires à atteindre les objectifs de Lisbonne, mais le document n'en fait état que de manière implicite. Les objectifs devraient apparaître explicitement dans le programme de travail.

M. Hillenkamp (ETF) remercie les membres pour leur retour positif sur le projet de programme de travail pour 2004 de l'ETF. Il déclare que la Fondation n'a pas cédé à la tentation d'adopter

une vision limitée de la formation professionnelle, et a su adopter une approche globale qui tient compte de la totalité des questions relatives à l'apprentissage tout au long de la vie et au marché du travail. Il reconnaît l'importance fondamentale des objectifs de Lisbonne et signale que les pays partenaires sont en mesure de constater que les arrangements et systèmes des États membres sont également soumis à des réformes hâtives et de grande envergure.

Le directeur (ETF) affirme qu'il apprécie les remarques positives des membres et ajoute que le projet de programme de travail pour 2004 a été rédigé dans un style épuré et clair. Il approuve par ailleurs une remarque antérieure de M. Lipman concernant la collaboration confortable et manifeste entre l'ETF et la Commission lors du développement du programme de travail. Il exprime toutefois son inquiétude au sujet d'omissions importantes dans le document, plus particulièrement sur la question des contributions du Cedefop aux stratégies de «sortie-entrée» ETF/Cedefop. Il déclare que le Parlement serait très intéressé par ces détails, notamment au regard des remarques des députés européens concernant les éventuels chevauchement et duplication des activités des deux agences.

M. Junkkari (ETF) répond au commentaire de M. Lipman sur la question du personnel. Il affirme qu'aucun agent temporaire de l'ETF n'a obtenu de contrat permanent ou de promotion rapide. La promotion du personnel de l'ETF se conforme à des directives strictes qui sont adoptées par le conseil de direction et sont en parfaite cohérence avec les règles et règlements de la Commission. Il soutient que la promotion est moins rapide à l'ETF qu'à la Commission.

Pour conclure la discussion, le président invite les membres du conseil de direction à adopter le projet de programme de travail pour 2004. Le projet est adopté.

6(ii) Budget 2004 de la Fondation

M. Junkkari (ETF) informe tout d'abord les membres et les observateurs des progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre du nouveau règlement financier de l'ETF. Le point central de ce règlement porte sur le remplacement du contrôle externe *ex ante* par un système de contrôles internes basé sur les 24 normes imposées par la Commission. L'ETF communiquera des informations aux membres sur le processus continu de mise en œuvre par l'intermédiaire d'une procédure écrite.

M. Junkkari présente ensuite le projet de budget 2004 de la Fondation (GB-03-029) qui révèle une augmentation globale de 2,3 % par rapport au budget 2003. Il attire l'attention sur la légère augmentation de 3,6 % des frais de personnel (titre 1) et sur la diminution de 2,1 % des dépenses d'immeuble, matériel et frais divers de fonctionnement (titre 2). Le budget opérationnel de l'ETF (titre 3) affiche une augmentation de 0,6 % par rapport au budget de 2003.

Si la réserve de 10 % imposée par le Parlement à toutes les agences n'est pas levée, l'ETF présentera des propositions de modifications du programme de travail de 2004 au conseil de direction. Cette question sera développée dans le cadre d'une procédure écrite.

Les membres du conseil de direction ont reçu le tableau des effectifs de l'ETF pour la période de 2004 à 2005, qui n'a pas été intégré au document du budget à proprement parler. Ce document propose un nouveau poste A7 pour le responsable du développement des ressources humaines, recruté suite aux recommandations de l'évaluation externe. Un poste B a été supprimé en contrepartie, permettant ainsi de maintenir l'effectif global de l'ETF à 104 postes pour la période de 2003 à 2005.

Le président félicite l'ETF pour la mise en œuvre des normes de contrôle interne, précisant qu'il s'agit là d'une évolution positive. Les membres n'ayant pas de remarques, le projet de budget de 2004 comprenant le tableau des effectifs avec 104 postes est adopté par le conseil de direction, sous réserve d'approbation par le Parlement européen.

7(i) Perspectives d'avenir – Perspectives de l'ETF à moyen terme 2004 à 2006

(ii) Avant-projet de budget provisoire de l'ETF (2005)

Le directeur (ETF) présente tout d'abord le document intitulé «Perspectives à moyen terme de l'ETF» (GB-03-035) qui propose les principaux axes de développement de l'ETF envisagés pour la période de 2004 à 2006 et définit le cadre prévisionnel en termes de ressources humaines et de ressources budgétaires. La structure du document est identique à celle du précédent (GB-00-043) qui a été adopté par le conseil de direction en novembre 2000.

Le document expose le cadre global du développement de l'ETF, le soutien apporté aux politiques communautaires, les priorités pour chacune des régions ainsi que les ressources humaines de l'assistance technique Tempus. Il s'appuie pour cela sur l'hypothèse que les ressources financières de l'ETF pour la période concernée vont continuer à soutenir l'effectif actuel de 104 agents temporaires. Ce chiffre englobe les 20 agents temporaires qui fournissent une assistance technique au programme Tempus. Le directeur invite le président à faire le point sur l'étude de rentabilité commandée par la DG «Éducation et culture» pour orienter la décision relative à l'affectation ultérieure de l'assistance technique.

Le directeur attire également l'attention sur l'accroissement prévu du volume des propositions Tempus de la part de 25 États membres pour les prochains appels à propositions et estime que cette demande supplémentaire pourrait avoir un impact considérable sur les ressources humaines de l'ETF.

Le directeur présente ensuite le projet de budget provisoire de l'ETF (GB-03-030) qui propose une augmentation globale de 5,1 % par rapport au budget de 2004. Les frais de personnel devraient s'accroître de 3,2 % en 2005, en conséquence des augmentations salariales automatiques et obligatoires. Une augmentation de 400 000 euros est proposée pour le titre 3 pour que les activités opérationnelles retrouvent un niveau optimal et compenser la réduction de ce poste budgétaire sur la période de 2001 à 2003. Le tableau des effectifs pour 2005 prévoit un niveau constant de 104 postes sur la base des perspectives à moyen terme pour la période de 2004 à 2006.

Le directeur conclut en remerciant les services de la Commission pour leurs recommandations constructives sur les questions budgétaires lors du processus de dialogue structuré qui a eu lieu dans le courant de l'année.

Le président invite ensuite les participants à faire part de leurs commentaires sur les perspectives de l'ETF à moyen terme ainsi que sur l'avant-projet de budget pour 2005.

M. Vanni d'Archirafi (Italie) se réjouit des résultats positifs du processus de dialogue structuré qui a aidé à définir la nature et le rôle futurs de l'ETF. Il partage la volonté commune de conserver l'ensemble des domaines d'expertise de l'ETF, ce qui impliquerait pour l'ETF de maintenir les ressources humaines nécessaires à l'assistance technique du programme Tempus.

En ce qui concerne la stratégie de l'Europe élargie, il considère qu'il est préférable de ne pas ériger de nouvelles barrières en excluant d'autres régions, notamment celles qui pourraient bénéficier d'un soutien. L'ETF a un rôle à jouer pour éviter ces exclusions. Il indique par exemple que les administrations publiques des pays partenaires ont un besoin crucial en matière de renforcement institutionnel et qu'elles doivent se doter de fonctionnaires hautement qualifiés. La formation à la gestion et la formation à l'entreprenariat sont d'autres domaines sur lesquels l'ETF devrait intervenir en dehors du cadre de l'Europe élargie.

M^{me} Scheys (Belgique) souhaite aussi que la Commission informe le conseil de direction au sujet de l'étude de rentabilité relative à l'affectation de l'assistance technique du programme Tempus. L'appellation «moyen terme» utilisée pour la période de 2004 à 2006 lui pose un problème également car elle considère que ces dates correspondent au court terme. Elle

estime qu'une perspective à moyen terme correspondrait plutôt à la période de 2004 à 2010 et signale que ce délai est appliqué pour les initiatives de Lisbonne et de Copenhague ainsi que pour les objectifs généraux.

M^{me} Ord (Royaume-Uni) fait référence à la répartition du personnel de l'ETF entre les fonctions opérationnelles et administratives, qui semble quelque peu déséquilibrée.

Évoquant l'assistance technique Tempus, elle affirme que le Royaume-Uni est enthousiaste à l'idée d'une implantation du programme Tempus là où se trouve l'expertise et ajoute que le même principe devrait également être appliqué au programme Erasmus World.

M. Nelle (Allemagne) considère l'effectif constant envisagé pour le personnel comme un signe positif et se réjouit particulièrement que l'ETF prenne au sérieux la communication externe car cela devrait améliorer les interactions entre l'ETF et son public cible, notamment la Commission.

M. Nelle poursuit en affirmant que l'Allemagne s'intéresse réellement au programme Tempus et qu'il espère obtenir des informations complémentaires au sujet de la localisation de l'assistance technique. Il se réjouit que la perspective à moyen terme ne couvre que la période relativement courte qui s'étend jusqu'à 2006 mais ajoute qu'il en va de l'intérêt de l'ensemble des membres et des observateurs d'obtenir un maximum de détails sur ce point.

M. Nöbauer (Autriche) déplore l'utilisation du terme «Europe élargie» notamment lorsqu'il est employé en relation avec les pays du sud méditerranéen. Il préférerait que ce terme soit remplacé par «neighbourhood» [voisinage].

M. Wisniewski (Pologne) convient que le document sur les perspectives à moyen terme est utile et qu'il précise clairement les orientations prises, mais déclare que la période sur laquelle il porte doit être allongée.

M^{me} Serban (Roumanie) se réjouit au sujet du budget honorable dont l'ETF devrait disposer pour mener les activités liées à l'adhésion dans les trois pays candidats restants. Elle sollicite des informations complémentaires sur le futur rôle de l'ETF en Roumanie et estime que celui-ci devrait être central en ce qui concerne l'évaluation et le suivi de l'ensemble des programmes, ce qui permettrait de remplacer les consultants indépendants généralement affectés à cette tâche.

Son expérience récente du programme CARDS l'a convaincue que les questions relatives à l'éducation et à la formation devraient toujours être soulevées explicitement en phase d'élaboration de la politique et qu'il est beaucoup plus difficile d'intégrer des éléments d'une telle importance en cours de programme. Elle soutient que ceci est particulièrement vrai pour l'initiative de l'Europe élargie.

M^{me} Serban conclut par une question simple: si la fonction d'assistance technique Tempus est transférée ailleurs, l'ETF va-t-elle conserver son effectif et son budget comme indiqué dans le document sur les perspectives à moyen terme?

M^{me} Pullicino (Malte) approuve l'utilité du document sur les perspectives à moyen terme mais convient également qu'un plan à plus long terme devrait être envisagé au bénéfice des pays partenaires.

Le président dresse un panorama des questions soulevées par les membres pour tenter d'y répondre. Il comprend les requêtes faites par les membres d'une perspective à plus long terme pour les ressources de l'ETF, mais précise qu'en l'absence d'un cadre financier clair pour l'UE après 2006, il est impossible de satisfaire ces requêtes. Il déclare en outre qu'il est difficile de communiquer des informations précises sur les arrangements définitifs de la stratégie de l'Europe élargie, et plus particulièrement sur le rôle éventuel de l'ETF, bien que la situation soit susceptible de s'éclaircir au printemps 2004.

Le président décrit également les processus qui vont conduire à une décision sur la localisation de l'assistance technique Tempus, et notamment l'étude de rentabilité qui est en cours. La Commission va adopter une position formelle sur cette question au printemps 2004. Le président s'engage à communiquer de nouvelles informations sur ce point à la prochaine réunion du conseil de direction en mars 2004.

Le directeur (ETF) reprend une question soulevée par M^{me} Ord au sujet de l'équilibre entre le personnel administratif et opérationnel et explique le concept d'affectation du personnel par activité.

Il invoque des arguments pour démontrer que, sur l'ensemble des agences de l'UE, l'ETF est parvenue à l'un des équilibres les plus efficaces. Il précise cependant que cette efficacité sera considérablement réduite si la fonction d'assistance technique Tempus est retirée de l'ETF. Par contre, ajoute-t-il, cette efficacité sera encore renforcée si des travaux supplémentaires dans d'autres régions sont soumis à l'ETF car cela permettrait de réaliser des économies d'échelle plus importantes. Il précise que le transfert de ces responsabilités supplémentaires n'aurait pas d'incidence sur les fonds communautaires et qu'il impliquerait seulement une réaffectation entre les postes budgétaires des relations extérieures. Il affirme que cela ne nécessiterait aucune dépense supplémentaire car les seuls fonds devant être transférés à l'ETF correspondraient à ceux mobilisés précédemment pour employer des consultants privés.

Le président estime que ces questions devront être à nouveau évoquées par les membres et observateurs au printemps 2004. Le conseil de direction adopte le document sur les perspectives de l'ETF à moyen terme 2004 à 2006 ainsi que l'avant-projet de budget de l'ETF pour 2005 et le tableau des effectifs joint en annexe qui comporte 104 postes.

8. Recrutement du directeur de l'ETF

M. Dibelius (DG «Éducation et culture») déclare que l'ouverture du poste de directeur de l'ETF a été publiée au Journal officiel, dans la presse nationale des États membres et des pays candidats ainsi que dans un certain nombre de publications internationales. Quelque 400 candidatures ont été reçues dont 250 considérées comme valables et conformes aux critères formels exigés pour le poste. Parmi ces 250 candidats, 40 seront soumis aux entretiens et tests initiaux de présélection. Une dizaine de candidats seront retenus pour un entretien final qui aura lieu en janvier devant la commission de présélection et la Commission présentera une liste de 2 à 4 candidats au conseil de direction lors de sa prochaine réunion en mars 2004. Pour les aspects techniques de la procédure de présélection, la Commission est assistée par des consultants en recrutement de la société Mercuri Urval. M. Nelle représente les délégués des États membres au conseil de direction en tant qu'observateur de la commission de présélection.

9. Autres questions

M. Bent Sørensen (ETF) présente brièvement le nouveau site internet de l'ETF, et notamment la fonction qui permet aux membres et observateurs du conseil de direction d'accéder directement à la base de données des documents anciens et actuels du conseil de direction.

Le président remercie les interprètes ainsi que les membres et observateurs du conseil de direction pour leur participation active à la réunion.

10. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra le 16 mars 2004.